

**Congrès des Maires**  
**« La problématique de santé sur le territoire »**

# **Les outils au service des collectivités locales**

11 octobre 2013

# Historique : le Plan en faveur de la Démographie Médicale

**Dès 2009**, le Département adopte avec une dizaine de partenaires le **Plan en Faveur de la Démographie Médicale**. Il comporte 8 mesures parmi lesquelles :

- le soutien au **développement des maisons de santé**
- le développement des **stages libéraux**
- la création d'un dispositif de **bourses aux étudiants en médecine**
- la mise en place d'un **accompagnement à l'installation**



# Historique :

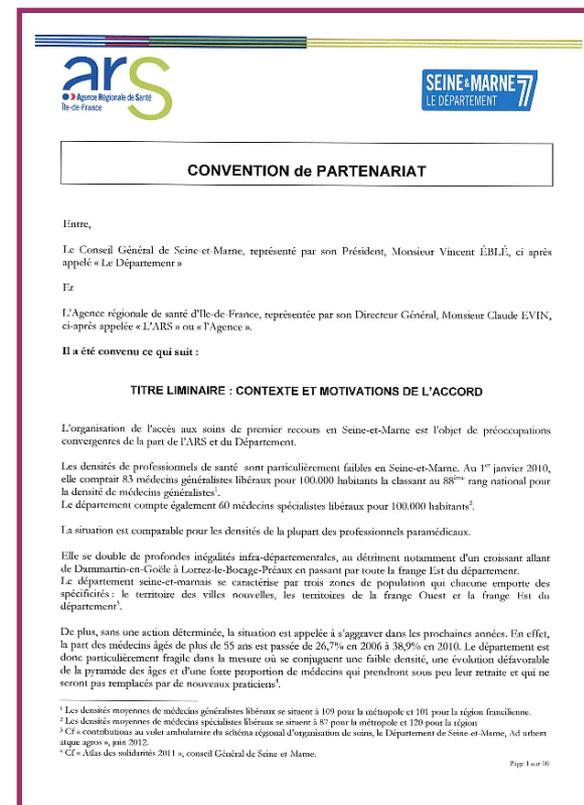
## l'impact de la loi HPST

**2010 : Loi Hôpital, Patients, Santé, Territoire.** Création des Agence Régionales de Santé.

Le volet Ambulatoire du Projet Régional de Santé de l'ARS Ile-de-France reprend et élargit les orientations du Plan.

**2012 : le Plan est remplacé par une convention de partenariat** avec l'ARS portant sur les structures collectives, les bourses et le développement des stages.

L'ARS et l'URPS signent une convention. Le Département s'associe à la mise en œuvre de certaines actions de cette convention, qui convergent avec les mesures du Plan.



# Les outils :

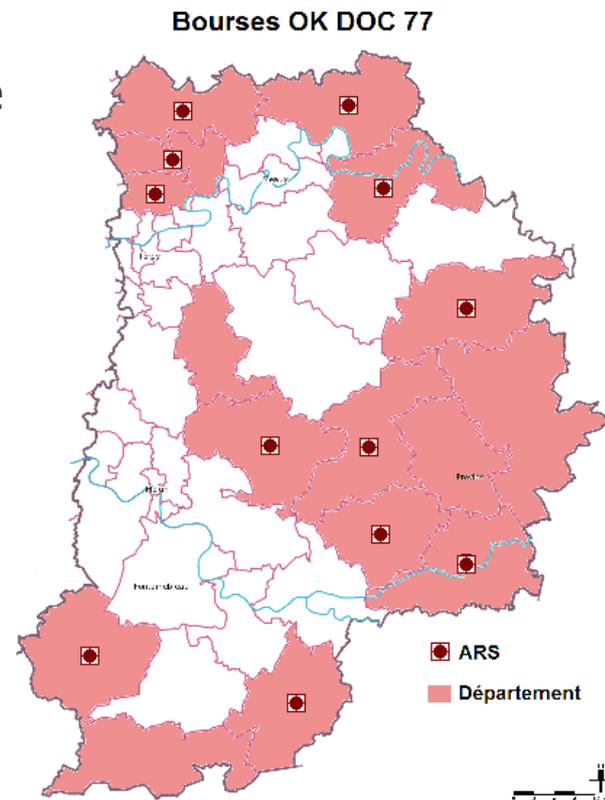
## 1° ) les bourses



**Les bourses OK DOC 77 :** Une bourse aux étudiants en médecine de 1000€ par mois durant le 3<sup>ème</sup> cycle, contre l'engagement d'exercer 5 ans :

- soit sur l'an des 16 cantons les plus déficitaires
- soit au sein des services départementaux (PMI)

Actuellement 18 signataires.  
Des installations prévues à Nangis et Compans, éventuellement à Othis



# Les outils :

## 1° ) les bourses

### **A l'étude pour 2014 : participation du Département au dispositif de bourses « CRES » du Conseil régional d'Ile-de-France :**

- La Région verse à l'étudiant 70% d'une bourse de 1000€ par mois pour les 2 dernières années d'études
- Le Département verse 30% de la bourse et accompagne l'étudiant dans ses démarches d'installation
- l'étudiant s'engage à exercer au moins 3 ans en zone déficitaire pour la profession (zonage ARS).

Professions concernées : généralistes, ophtalmologie, gynécologue, dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes, sages-femmes (un zonage par profession).



# Les outils :

## 2° ) les structures collectives

### Pourquoi développer les structures collectives ?

Parce qu'aujourd'hui, les jeunes professionnels et notamment **les jeunes médecins ne s'installent pratiquement plus que dans des structures collectives**

pluridisciplinaires, qui comportent plusieurs généralistes et des professionnels paramédicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, psychologues, pédicures, etc.)



# Les outils :

## 2° ) les structures collectives

**Le Département, en lien avec l'ARS et l'URPS, accompagne collectivités et professionnels de santé dans leurs projets de regroupements :**

- dialogue élus / professionnels de santé
- conception du projet de santé
- information sur les financements possibles
- articulation avec les outils d'aide à l'installation (bourses, permanences d'aide à l'installation, journées découvertes)

**Contact :**

Mission Santé du Département

David BRESSON

☎ 01 64 14 70 92

✉ david.bresson@cg77.fr





# Les outils :

## 3° ) l'émergence de maîtres de stages

### **Pourquoi faire émerger des maîtres de stage ?**

Pour permettre à de futurs professionnels de découvrir le territoire, les structures de soins et leurs équipes, et ainsi favoriser les installations.

Le Département :

- dispose d'une convention avec la faculté de Créteil pour développer les stages en PMI
- développe ses relations avec de nouvelles facultés en Ile-de-France
- peut mettre en relation les professionnels de santé avec les facultés ou instituts qui recherchent des maîtres de stage.

# Les outils :

## 4° ) l'accompagnement à l'installation

**Le Département participe aux outils d'aide à l'installation portés par l'URPS médecins Ile-de-France :**

- les permanences locales d'aide à l'installation (mensuelles)
- Journée de découverte annuelle « Exercer en Seine-et-Marne »



# Les outils :

## 5° ) la Conférence de Territoire

**La Conférence de Territoire de Santé est une instance mise en place par la loi HSPT auprès de l'ARS.**

Elle représente l'ensemble des acteurs de santé du département. Elle est actuellement présidée par Lydie AUTREUX.

**Dans la continuité de la concertation sur le Pacte Territoire Santé, elle a conduit récemment des travaux sur**

- le développement des structures collectives
- l'accueil des jeunes professionnels de santé
- la télémédecine

**En 2012, elle a conduit des travaux sur l'offre de soins en santé mentale**



**Merci de votre attention**